

porel; ce qui s'est fait avec nõe consentem<sup>t</sup>. pour pouruoir cependant de prestre a l'hospital: mais cela ne sera que p<sup>r</sup>. vn an, on mande vn autre prestre en france p<sup>r</sup>. l'hospital a la place de m. de St. Sauueur.

*Mariage*

le 26. fut marié françois Marguerie avec la fille de M<sup>re</sup>. Zacharie le P. Vimont fut inuité aux nopces & y alla.

22. Soldats ayant esté enuoyes aux Hurons en 1644. enuoyes de france par la royne avec plusieurs autres p<sup>r</sup>. le bien du päys laquelle p<sup>r</sup>. ce suiet auoit donné cent mille francs: ils logerent chez nvf aux Hurons & vescuient a nõe table; ils retournerent vn an apres iour pour iour: car estant arriués aux Hurons le 7. de Sept. ils arriuèrent a montreal avec 60. canots Hurons le 7. de Sept. de l'annee d'apres: ils reuinrent chargés de quantité de Castors pour trente ou 40. mille francs. Sur quoy y ayant eu dispute entre les habitans mis nouuellem<sup>t</sup>. en possession de la traite & messieurs de la Comp<sup>ie</sup>. gñle, ils s'accorderent d'employer le prouenu a bastir vne Eglise & presbytere p<sup>r</sup>. lequel en particulier six mille liures furent destinées, sauf a nvf d'y adius-ter si bon nvf sembloit. Au reste n'y ayant rien de plvf raisonnable que de nvf donner la nourriture destinée p<sup>r</sup>. ces soldats, qui pouuoit monter a ca 200fl. par teste on ne nvf en donna que trente escus par teste y compris tous les autres fraits d'auoir refait les armes assis-

*dessein de bastir  
l'Eglise Et vn  
présbitere*

*Payement de depeñce  
des soldats aux  
Hurons.*